



***International Workers  
and Amateurs in Sports  
Confederation***

***Mamanet Technical Committee***

***Mamanet Indoor Regulations***

English version

Period 2020-21

Chairman: Mr. Ziv Sedbon, MAMANET - Israel

Secretary: Mrs. Monica Zibellini, AICS – Italy

Last update 20/10/19



## Table of Contents

PREAMBLE (Introduction) .....	3
1. MAMANET CHAMPIONSHIPS.....	4
1-1 PERIODICITY / AGE GROUPS .....	4
1-2 REGULATIONS .....	4
2. PARTICIPATION CONDITIONS.....	5
2-1 PARTICIPATING TEAMS .....	5
2-3 ELIGIBILITY CRITERIA .....	5
3. FAIR PLAY .....	5
4. REGISTRATION / FUNDING .....	6
4-1 REGISTRATION DELAY .....	6
4-2 COVERING CHARGES .....	6
4-3 ACCREDITATION.....	6
4-4 CANCELLATION POLICY .....	7
5. ORGANISATION / PREPARATION .....	7
5-1 ORGANISING COMMITTEE .....	7
5-2 INVITATIONS .....	7
5-3 PREPARATION.....	7
5-4 REPORT .....	8
6. REFEREEING.....	8
7. APPEAL COMMITTEE .....	8
8. AWARDS .....	9
9. TECHNICAL COMMISSION MEETINGS .....	10
10. CHAMPIONSHIP ORGANISATION.....	11
10-1 GENERAL.....	11
10-2 FORMULA.....	11



## **PREAMBLE (Introduction)**

- ✚ This regulation refers to CSIT Championships and Technical Commissions general regulations adopted at the latest CSIT Congress.  
It cannot derogate from these regulations.
- ✚ CSIT organises amateur championships and has Fair Play as one of its most important aims. CSIT Championships are open strictly for amateur sportsmen. To participate in CSIT Championships the defined eligibility criteria of each sport must be respected.
- ✚ All activities of the CSIT, including its championships are open to the members of the CSIT Unions, observer members Unions and members of the international Confederations with which CSIT has signed cooperation agreements according to CSIT general regulations: COPADET (American Continent) / BAWA (Balkan region) and ALSO (Central Africa); also non CSIT members, partners, governmental bodies, trade unions and companies can participate in the CSIT Championships.
- ✚ CSIT Championships are organised under the principle of a Zero Tolerance Policy. Not playing for political, religious or discriminatory reasons will lead to the immediate exclusion of the team/athlete.
- ✚ CSIT Championships are under the regulations of WADA. Athletes may be required to take a doping test. More information can be found in the CSIT anti-doping policy which can be downloaded from the CSIT website:  
<http://www.csit.tv/en/news-service/download-area>
- ✚ CSIT Sporting activities (championships, training, tournaments, rallies, etc.) are organised under the responsibility of Technical Commissions by sport. If a problem not covered by the regulations arises, the TC will apply the Mamanet rules.
- ✚ CSIT Championships and Technical Commissions general regulations and sports regulations can be downloaded from the download area of the CSIT website: <http://www.csit.tv/en/news-service/download-area>



- ✚ The Technical Committees are composed of one representative from each CSIT Union participating in the sport. They elect their own president and secretary at the TC meeting in accordance with the General Regulations.

## 1. MAMANET CHAMPIONSHIPS

### 1-1 PERIODICITY / AGE GROUPS

- ✚ Mandatory: CSIT Mamanet championship for **GROUP A** (mothers of any age and women 30 years and over who are registered on the Mamanet website) will take place every 2 years during the CSIT world sport games.
- ✚ Optional: CSIT Mamanet championship for **GROUP B** (women 18 years and over) may take place every 2 years during the CSIT world sport games based on registration and court availability.
- ✚ The Technical committee in its sole discretion will review special requests and reserves the rights to approve or deny them on a case by case basis.

### 1-2 REGULATIONS

- ✚ Championships follow MAMANET regulations (see: <http://www.mamanet.org.il/International.asp>), technical instructions, regulations and rules of the game.
- ✚ The Organising Committee will set up the time schedule of the competition (starting time and schedule of events) after approval from the Chairman and the Technical Secretary of the Mamanet Technical Committee. This schedule will be strictly respected.
- ✚ In case a cultural program has been prepared and arranged by the Organising Committee around the championships, such program must not interfere with the course of the competitions. Indeed, the CSIT Championships remain the most important aspect of the organisation.



## 2. PARTICIPATION CONDITIONS

### 2-1 PARTICIPATING TEAMS

- + More than one team per union can participate.
- + Each participant team shall not have more than 17 members
  - o 14 players
  - o 1 referee
  - o 1 Coach
  - o 1 Team Manager / Head of the official union delegation

### 2-3 ELIGIBILITY CRITERIA

- + Players are allowed to participate in the CSIT MAMANET Championships as long as they don't play in any professional Volleyball league. (in the first national or international leagues or being paid for playing any professional sport)

## 3. FAIR PLAY

- + CSIT championships are organized according to the principles of Fair Play. During CSIT Championships, athletes, persons and teams can be granted awards for acts of Fair Play. Fair Play regulations can be found in the CSIT Technical Commissions and Championships General Regulations.
- + Fair play chapter can be found under Mamanet rules of the game (Chapter 7 – Participant Conduct).
- + The participants must behave honourably and with courtesy, in the spirit of "fair play", not only towards the referees, but towards other officials, opponents, team-mates and spectators.
- + Communication between (same) team members during the game is permitted.
- + A team is vicariously liable for every unsportsmanlike act carried out by these bodies: team players; position holders; team fans; any element connected with the team and/or any other element associated with the team.
- + It's prohibited to boo or support in an unsportsmanlike fashion. A referee can stop a game and/or grant points to a rival team if team fans boo or shout in an



offensive way at the referee and/or the rival team. In such a case a ruling of technical loss shall be considered by the technical committee and subject to the committee's decision and authorization.

## 4. REGISTRATION / FUNDING

### 4-1 REGISTRATION DELAY

- ✚ Provisional registration: at least four (4) months before the championship starts.
- ✚ Final registration: at least two (2) months before the championship starts.
- ✚ Final registration must include the list of all delegation members (first name - last name – date of birth date - gender – function) Every competitor must provide evidence about her year of birth. (passport etc.)

### 4-2 COVERING CHARGES

- ✚ Unions pay for all travelling cost to and from the city where the championship is organised (round trip).
- ✚ The organizer Union shall take charge of the following issues:
  - ✓ Transportation of delegations from the airport or train station to the hotel on the day of arrival and departure.
  - ✓ Local transportation during the stay depending on the program (between hotels and sport facilities in particular).
  - ✓ Full board accommodation (e.g. double room, breakfast, 2 meals a day)
- ✚ Every participating Union shall pay a registration fee as determined at the latest CSIT Congress to the organising Union for each member of the delegation.

### 4-3 ACCREDITATION

- ✚ Each player must possess a valid personal Accreditation card.
- ✚ Accreditation card must include the following information: Name, surname, photo, association.
- ✚ Every player and technical staff member must present an official identity card if requested.



- ✚ Accreditation card and identity cards must be available at the sports hall.

#### 4-4 CANCELLATION POLICY

- ✚ CSIT has a cancellation policy which can be downloaded from the download area of the CSIT website: <http://www.csit.tv/en/news-service/download-area>

## 5. ORGANISATION / PREPARATION

### 5-1 ORGANISING COMMITTEE

- ✚ The organising committee of the host is in charge of the preparation and organisation of the championship. The CSIT Technical Commission and a representative of the organising committee are in charge of the management of the championship for all its duration. See Chapter 4 under E of the Technical Commissions and Championships General Regulations.

### 5-2 INVITATIONS

- ✚ The organising committee sends championship invitations to every CSIT Union (and partners), company sports organizations and guests etc. at least nine (9) months before the start of the championship. Invitations must include the following information:
  - ✓ Participation;
  - ✓ Sporting activities, social and cultural program;
  - ✓ Required Referees;
  - ✓ Boarding facilities;
  - ✓ Arrival and departure accommodations;
  - ✓ If possible, general program.
- ✚ Detailed information can be found in Chapter 4 under D of the Technical Commissions and Championships General Regulations.

### 5-3 PREPARATION

- ✚ Depending on the situation and with the CSIT Sports Director's authorization, a member of the Technical Commission (chairman or secretary) can visit the location where the championship is organised, at least three (3) months before



it starts, to agree with the organising Union on the planning and preparation of the championship. Travelling expense can be covered under certain conditions by the funds awarded to the Mamanet Technical Commission by the CSIT.

#### **5-4 REPORT**

- ✚ Within seven (7) days after the Championships the secretary of the Technical Commission will send the results of the Mamanet Championship to the Sports Director and office of CSIT.
- ✚ No later than one (1) month after the end of the championship, the Technical Commission secretary must send a report about the championships and all the sport results, including the minutes of the TC meetings to the members of the Mamanet Technical Commission, to the Unions, to the Sports Director and to the office of CSIT.

### **6. REFEREEING**

- ✚ When unions don't need to bring in their own referees there will be a standard line: All referees and officials will be arranged by the host
- ✚ Only qualified referees and official scorers shall be admitted to supervise the matches and to ensure that the game rules are ideally applied in a homogeneous way
- ✚ The referees may not fill any other position within their own delegation.
- ✚ The Organising Committee shall provide one Referee and one Scorer for every match. The Organising Committee will also supply a Scorer stand with a Flip Scoreboard, an official Score sheet (with two transferrable copies) and a Referee stand.
- ✚ During the semi-finals and finals, the Organising Committee shall provide one Assistant Referee and four Line-Judges.
- ✚ Referees must be official Referees of their own Union on a national or international level.
- ✚ The Technical Commission will determine the refereeing conditions according to the discipline needs based on MAMANET regulation.

### **7. APPEAL COMMITTEE**

The Appeal Committee is composed of:

- ✚ The CSIT Technical Commission's chairman





- ✚ The CSIT Technical Commission's secretary
- ✚ Optional: A member of the participating Unions. Such person shall not participate in the appeals in which his/her own Union may be involved.
- ✚ An Appeal Committee is appointed for every championship in agreement with **MAMANET** rules of the game and regulations.
- ✚ Appeals for technical reasons must be brought to the attention of the Appeal Committee no later than half an hour after the incident, providing all the necessary information.
- ✚ Detailed information can be found in Chapter 4 under L of the Technical Commissions and Championships General Regulations.

## 8. AWARDS

- ✚ The first three (3) teams will be awarded a cup and medals: gold for first place, silver for second place, bronze for third place.
- ✚ Detailed information can be found in Chapter 4 under M of the Technical Commissions and Championships General Regulations.
  1. Team ranked 1st: Gold Medal / Champion CSIT MAMANET
  2. Team ranked 2nd: Silver Medal CSIT MAMANET
  3. Team ranked 3rd: Bronze Medal CSIT MAMANET
- ✚ The CSIT logo must appear on one side of the coin and on the other side, the name, date and venue of the championship.
- ✚ The organising union is in charge of providing the awards including expenses.
- ✚ Each team will receive no more than 16 medals (players, Coach, technical manager), plus another medal for the head of delegation.

Each of the other teams will receive 1 souvenir medal per person (16 medals maximum) plus another one for the head of delegation.
- ✚ The CSIT logo must appear on one side of the coin and on the other side - the name, date and venue of the championship.
- ✚ Each Referee will receive a souvenir medal (same characteristics as those described for souvenir medal).



- ✚ The Organising Union can (if it wishes to) **offer** rewards or other commemorative souvenirs of the event, in addition to those mentioned in this chapter.

## 9. TECHNICAL COMMISSION MEETINGS

- ✚ The Technical Commission chairman or secretary is in charge of convening a meeting of the commission before and at the end of the championship.
- ✚ A summon containing the date and agenda will be sent to all Unions at least three (3) months ahead of schedule.
- ✚ The chairman, secretary, all Unions' representatives and heads of delegation must participate. Referees, coaches of participant Unions and members of the organising committee are all invited (optional participation).
- ✚ A preparation and information meeting is organised before the championships under the responsibility of the chairman (and/or Technical Committee secretary and head of the Organising Committee from the organising Union) to inform all delegations of the planning of the championship, to appoint referees to matches and to clarify regulations if necessary in order to make the event a success.
- ✚ The president or the secretary of the Technical Committee may convene additional meetings during the championship whenever decisions are necessary.
- ✚ The purpose of the meeting after the championships is to evaluate the championship, to proceed with the modifications of the present regulations if necessary, to prepare future events (planning of next championships) and elections, to take into account the reports on the CSIT congress.
- ✚ Once every 4 years (the year of the CSIT electing congress), the chairman and the secretary of the Technical Commission are elected during the last meeting before the congress. The chairman or secretary must send with the convocation to the meeting a call for candidatures for both functions (at least three (3) months before the meeting). The election must follow championship and Technical Committee general regulations.



## 10. CHAMPIONSHIP ORGANISATION

### 10-1 GENERAL

- ✚ All championships shall take place given a minimum of four (4) participating teams from different unions.
- ✚ The championship will not last more than four (4) consecutive days, plus another two (2) days for travel (day of arrival, day of departure).
- ✚ Championships are held in pools followed by (depending on the number of teams involved) quarterfinals or direct semi-finals and finals.
- ✚ Each team will play at least three (3) matches during the championship.
- ✚ No team shall play two (2) consecutive matches without an interval of at least 2 hours between them.

### 10-2 FORMULA

- ✚ The competition will be held in accordance with the formula decided by the T.C.
- ✚ Mamanet T.C keeps the right to change the schedule/Formula of the games even after they were published based on the committee discretion
- ✚ MAMANET rules are applied to all matches.
- ✚ **Rules for championships held in pools:**
  - ✚ The unions involved will be divided into pools according to their ranking reached in the last championship of their class
  - ✚ If necessary, the distribution of the participating teams may be determined by a draw.

#### **Pool ranking criteria**

In order to establish the ranking of teams, the following criteria shall be implemented

✓ **Number of victories**

The teams will be classified in descending order by the number of matches won.

✓ **Ranking Points**

In case of equality in number of matches won, the ranking points will be considered.

Results	Winners	Losers
0-2	2pts	1pts
1-2	2pts	1pts
Technical	2pts	0pts

✓ **Set Ratio**

In the case of equality in the number of matches won by two or several teams, the teams will be classified in descending order by the quotient resulting from dividing the number of all sets won by the number of all sets lost.

✓ **Points Ratio**

If the tie persists as per the set ratio, the teams will be classified in descending order by the result of dividing all points scored by the total of points lost during all sets.

✓ **Still tied ?**

If the tie continues as per the point ratio between two teams, the priority will be given to the team which won the last match between them. When the tie in points' ratio is between three or more teams, a new classification of these teams in terms of points 1, 2 and 3 will be created taking into consideration only the matches in which they were opposed to one another.

-0-0-0-0-0-0-



***La Confédération Sportive  
Internationale Travailleuse et  
Amateur***

***Comité Technique Mamanet***

***Règlement intérieur Mamanet***

Version française

Période 2020-2021

Président : Ziv Sedbon , MAMANET – Israël

Secrétaire : Mme. Monica Zibellini, AICS - Italie

Dernière mise à jour 1/10/18



## Index

PRÉAMBULE (Introduction) .....	3
1. CHAMPIONNATS MAMANET .....	4
1-1 PÉRIODICITÉ / GROUPE D'ÂGE.....	4
1-2 RÈGLEMENT .....	4
2. CONDITIONS DE PARTICIPATION .....	4
2-1 ÉQUIPES PARTICIPANTES .....	4
2-3 CRITÈRES D'ADMISSION .....	4
3. FAIR PLAY .....	5
4. INSCRIPTION / FINANCEMENT .....	5
4-1 DÉLAI D'INSCRIPTION .....	5
4-2 FRAIS PRIS EN CHARGE .....	6
4-3 ACCRÉDITATION / .....	6
4-4 POLITIQUE D'ANNULATION.....	6
5. ORGANISATION / PRÉPARATION .....	6
5-1 COMITÉ CHARGÉ DE L'ORGANISATION.....	6
5-2 INVITATIONS .....	7
5-3 PRÉPARATION .....	7
5-4 RAPPORT.....	7
6. ARBITRES.....	7
7. COMITÉ D'APPEL.....	8
8. PRIX.....	8
9. RÉUNION DE LA COMMISSION TECHNIQUE.....	ç
10.ORGANISATION DU CHAMPIONNAT .....	10
10-1 GÉNÉRALITÉS .....	10
10-2 FORMULE .....	10



## **Préambule (Introduction)**

- Le présent règlement se réfère aux Règlements généraux des Commissions Techniques et Championnats CSIT adoptés lors du dernier congrès de la CSIT.  
Il est impossible d'y déroger.
- La CSIT organise des championnats amateurs, et le Fair-Play représente l'un de ses objectifs essentiels. Les championnats CSIT sont strictement ouverts aux sportifs amateurs. Afin de participer aux championnats CSIT les critères d'admissibilité définis par sport doivent être respectés
- Toutes les activités de la CSIT, y compris les championnats, sont accessibles aux membres des Unions CSIT, aux observateurs et aux membres des Confédérations internationales avec lesquelles la CSIT a signé des accords de coopération selon des règles fixées par le règlement général de la CSIT : COPADET (Continent américain) / BAWA (région des Balkans) et OSTA (Afrique centrale). Aussi, les non membres de la CSIT, les partenaires, organismes gouvernementaux, syndicats professionnels et sociétés peuvent participer au championnat CSIT.
- L'organisation du championnat CSIT repose sur le principe d'une politique de Zero Tolerance. Ne pas jouer pour une raison politique, religieuse ou discriminatoire aboutira à l'exclusion immédiate de l'équipe/athlète.
- Les championnats CSIT sont soumis au règlement de WADA. Il est possible que les athlètes soient appelés à des tests anti dopage. Une information plus ample au chapitre concernant la politique anti-dopage de la CSIT qui peut être téléchargé du site SCIT.  
<http://www.csit.tv/en/news-service/download-area>
- Les activités sportives de la CSIT (championnats, entraînement, tournois, rallies, etc.) sont organisées sous la responsabilité des Commissions Techniques par discipline sportive. S'il y a un problème qui n'est pas mentionné dans le règlement, le CT appliquera les règles Mamanet.
- Le règlement général concernant les championnats CSIT et Commissions Techniques et les règles sportives peuvent être téléchargés de la zone de téléchargement du site CSIT :  
<http://www.csit.tv/en/news-service/download-area>



- Les Comités Techniques sont composés d'un représentant de chaque Union CSIT pratiquant un sport. Ils élisent leur propre président et secrétaire lors d'une réunion du CT selon les conditions indiquées dans le règlement général.

## 1. CHAMPIONNATS MAMANET

### 1.1. PÉRIODICITÉ /GROUPES D'ÂGE

- i. Obligatoire : Le championnat Mamanet CSIT pour le **GROUPE A** (les mères de tout âge et les femmes de 30 ans et plus, inscrites sur le site Internet de Mamanet) aura lieu tous les 2 ans durant les jeux sportifs mondiaux de la CSIT.
- ii. Facultatif : Le championnat Mamanet CSIT pour le **GROUPE B** (femmes de 18 ans et plus) aura lieu tous les 2 ans durant les jeux sportifs mondiaux de la CSIT seulement si possible conformément à l'inscription et à la disponibilité des terrains.
- iii. Le Comité technique, à sa seule discrétion, étudiera les demandes spéciales et se réserve le droit de les approuver ou de les rejeter à base de cas par cas.

### 1.2. RÈGLEMENTS

- ✚ Les championnats suivent le règlement de MAMANET (voir : <http://www.mamanet.org.il/International.asp>), les instructions techniques, les règlements et les règles du jeu.
- ✚ Le Comité chargé de l'organisation fixera l'horaire de la compétition (heure de début, horaire des événements) après confirmation du Président et du Secrétaire Technique de la Commission Technique Mamanet. L'horaire sera strictement respecté.
- ✚ Au cas où un programme culturel a été prévu et arrangé par le Comité chargé de l'organisation, dans le cadre des championnats, il ne doit pas intervenir dans le programme de la compétition. Par conséquent, les championnats CSIT gardent leur aspect essentiel au sein de l'organisation.

## 2. CONDITION DE PARTICIPATION

### 2.1. LES PARTICIPANTS DES UNIONS

- ✚ Plus d'une équipe par Union peut y participer
- ✚ Chaque équipe de participants ne doit pas comporter plus de 15 membres
  - 14 joueurs
  - 1 arbitre
  - 1 entraîneur
  - 1 chef d'équipe / chef de délégation officielle de l'union





### 2.3 CRITERES D'ADMISSION

- Les joueurs sont autorisés à participer aux championnats CSIT MAMANET tant qu'ils ne jouent pas dans une ligue de Volleyball professionnelle (premières ligues nationales ou internationales soit sont payés pour jouer dans un domaine sportif professionnel).

## 3. FAIR-PLAY

- L'organisation des championnats CSIT repose sur les principes du Fair-Play. Lors des championnats CSIT, les sportifs, les personnes et les équipes peuvent recevoir des prix pour des actes de Fair-Play. Le règlement concernant le Fair-Play se trouve dans le Règlement Général concernant les championnats et les Commissions Techniques de la CSIT.
- Le chapitre concernant le Fair-Play se trouve dans le cadre des règles de jeu Mamanet.
- Les participants doivent se comporter de manière respectueuse et courtoise, dans un esprit de " fair-play ", non seulement envers les arbitres mais également envers les autres officiels, les adversaires, les coéquipiers et les spectateurs.
- La communication entre les membres de l'équipe durant le jeu est autorisée.
- Une équipe porte la responsabilité indirecte pour toute acte contraire à l'esprit sportif menées par ces membres : équipe de joueurs ; détenteurs de poste ; supporters de l'équipe ; tout élément en relation avec l'équipe et/ou tout autre élément associé à l'équipe.
- Il est interdit de huer ou d'exprimer son soutien de manière déloyale. Un arbitre peut arrêter un jeu et/ou accorder des points à l'équipe adverse lorsqu'une équipe de supporters huent ou crient de manière offensante, à l'encontre de l'arbitre et/ou de l'équipe adverse. Dans ce cas une décision de perte technique sera prise après consultation avec le comité professionnel.

## 4. INSCRIPTION / FINANCEMENT

### 4-1 DÉLAI D'INSCRIPTION

- Inscription provisoire : au moins quatre (4) mois avant les débuts du championnat.
- Inscription définitive : au moins deux (2) mois avant les débuts du championnat.
- L'inscription définitive doit inclure la liste de tous les membres de la délégation (prénom, nom de famille, date de naissance, sexe, fonction). Chaque concurrent doit fournir une preuve de sa date de naissance (passeport etc.)



#### **4-2 FRAIS PRIS EN CHARGE**

- ✚ Les Unions s'acquitteront de tous les frais de déplacement vers la ville où se tiendra le championnat (aller-retour).
- ✚ L'Union chargée de l'organisation doit s'acquitter des frais suivants :
  - ✓ Transport de la délégation de l'aéroport ou de la gare à l'hôtel le jour d'arrivée et du départ,
  - ✓ Transport local durant le séjour en fonction du programme (notamment entre les hôtels et les installations sportives)
  - ✓ Hébergement en pension complète (chambre double, petit déjeuner, 2 repas par jour)
- ✚ Chaque Union participante doit s'acquitter des frais d'inscription tels que déterminés lors du dernier congrès CSIT, à l'Union chargée de l'organisation pour chaque membre de la délégation.

#### **4-3. ACCRÉDITATION**

- ✚ Chaque joueur doit posséder une carte d'adhésion personnelle valide.
- ✚ La carte d'adhésion doit comprendre les informations suivantes : nom, prénom, photo, association.
- ✚ Chaque joueur et chaque membre du personnel Technique doivent présenter une carte d'identité officielle si requis.
- ✚ Les cartes d'adhésion et d'identité doivent être disponibles dans la salle de sport.

#### **4-4 POLITIQUE D'ANNULATION**

- ✚ La CSIT gère une politique d'annulation. Elle peut être téléchargée de la zone de téléchargement du site CSIT : <http://www.csit.tv/en/news-service/download-area>

### **5. ORGANISATION**

#### **5-1 COMITÉ CHARGÉ DE L'ORGANISATION**

- ✚ Le comité chargé de l'organisation est responsable de la préparation et de l'organisation des championnats. La Commission Technique de la CSIT et un représentant du comité chargé de l'organisation sont en charge de la gestion du championnat lors de toute sa durée. Voir chapitre 4, section E concernant le Règlement Général des championnats et Commissions Techniques.



## **5-2 INVITATIONS**

- ✚ Le comité chargé de l'organisation envoie des invitations aux championnats à chaque Union de la CSIT (et ses partenaires), organisations sportives de société, hôtes etc., au moins neuf (9) mois avant le début du championnat. Les invitations doivent inclure les informations suivantes :
  - ✓ Participation ;
  - ✓ Activités sportives, sociales et programme culturel ;
  - ✓ Officiels requis
  - ✓ Détails d'hébergement ;
  - ✓ Arrangements pour les arrivées et les départs ;
  - ✓ Si possible, le programme général.
- ✚ Une information détaillée se trouve au chapitre 4, section D concernant le Règlement Général des championnats et Commissions Techniques.

## **5-3 PRÉPARATION**

- ✚ Selon la situation et sur autorisation du directeur sportif de la CSIT, un membre de la Commission Technique (président ou secrétaire) peut visiter l'emplacement où sera organisé le championnat, au moins trois (3) mois avant son commencement, pour régler la planification et la préparation du championnat avec l'Union chargée de l'organisation. Les frais de déplacement peuvent être couverts sous certaines conditions par les fonds accordés à la Commission Technique MAMANET par la CSIT.

## **5-4 RAPPORT**

- ✚ Endéans de sept (7) jours après le championnat, le secrétaire de la Commission Technique enverra les résultats du championnat Mamanet au directeur sportif et au bureau de la CSIT.
- ✚ Pas plus tard qu'un (1) mois après la fin du championnat, le secrétaire de la Commission Technique doit transmettre un rapport concernant le championnat et tous les résultats sportifs ainsi que le procès-verbal des réunions du CT aux membres de la Commission Technique Mamanet, aux Unions, au directeur sportif et au bureau de la CSIT.

## **6. ARBITRES**



- ✚ Lorsque les Unions ne doivent pas apporter leurs propres arbitres, on appliquera une ligne standard : tous les arbitres et officiels seront prévus par les hôtes.
- ✚ Les arbitres qualifiés et les marqueurs officiels uniquement, seront admis afin de superviser les matchs et s'assurer que les règles du jeu sont appliquées de façon idéale et homogène.
- ✚ Les arbitres ne rempliront pas d'autre poste au sein de leur propre délégation.
- ✚ Le comité chargé de l'organisation attribuera un arbitre et un marqueur pour chaque match. Le Comité chargé de l'organisation fournira également un stand de marqueur muni d'un tableau de résultats pliable, une feuille officielle de résultats (avec deux exemplaires transférables) et un stand pour arbitre.
- ✚ Au cours des demi-finales et finales, le Comité chargé de l'organisation attribuera un arbitre assistant et quatre arbitres de ligne.
- ✚ Les arbitres doivent être des arbitres officiels au sein de leur propre Union au niveau national ou international. Si nécessaire, une Union peut contacter des arbitres de MAMANET
- ✚ La Commission Technique déterminera les conditions d'arbitrage selon les exigences de la discipline en fonction du règlement MAMANET.

## 7. COMITÉ D'APPEL

Le Comité d'appel est composé du :

- ✚ Président de la Commission Technique de la CSIT
- ✚ Le secrétaire de la Commission Technique de la CSIT
- ✚ Facultatif : Une personne parmi les Unions participantes. Ce membre ne doit pas participer aux appels dans lequel sa propre Union est impliquée.
- ✚ Un comité d'appel est nommé pour chaque championnat conformément avec les règles du jeu et les règlements de MAMANET.
- ✚ Les appels pour des raisons techniques doivent être mentionnés au Comité d'appel pas plus tard qu'une demi-heure après l'incident en fournissant toute l'information nécessaire.
- ✚ Une information détaillée se trouve au chapitre 4, section L concernant le Règlement Général des Championnats et des Commissions Techniques.

## 8. PRIX



- ✚ Les trois (3) premières équipes se verront décerner une coupe et des médailles : une médaille d'or pour la première place; une médaille d'argent pour la deuxième place et une médaille de bronze pour la troisième place.
- ✚ Une information détaillée se trouve au chapitre 4, section M concernant le Règlement Général des Championnats et des Commissions Techniques.
- ✚ Équipe classée 1<sup>ère</sup> : Médaille d'or / Champion MAMANET CSIT
- i. Équipe classée 2<sup>ème</sup> : Médaille d'argent MAMANET CSIT
- ii. Équipe classée 3<sup>ème</sup> : Médaille de bronze MAMANET CSIT
- iii. Le logo CSIT doit apparaître sur une face de la Médaille et sur l'autre face - le nom, la date et le lieu du championnat.
- iv. L'Union chargée de l'organisation est chargée de fournir les prix y compris les coûts.
- v. Chaque équipe ne recevra pas plus de 16 médailles (joueurs, entraîneur, responsable Technique), plus une autre médaille pour le chef de la délégation. Chacune des autres équipes recevra 1 médaille souvenir par personne (16 médailles au maximum) et une autre pour le chef de la délégation.
- vi. Le logo CSIT doit apparaître sur une face de la médaille et sur l'autre face - le nom, la date et le lieu du championnat.
- vii. Chaque arbitre recevra une médaille souvenir (mêmes caractéristiques que celles décrites pour la médaille souvenir).
- viii. L'Union chargée de l'organisation peut (si elle le souhaite) attribuer des prix ou autres souvenirs pour marquer l'événement, en plus de ceux mentionnés dans le présent chapitre.

## 9. RÉUNION DE LA COMMISSION TECHNIQUE

- ✚ Le président ou le secrétaire sont chargés de convoquer une réunion de la Commission avant et à la fin du championnat.
- ✚ Une convocation détaillant la date et l'ordre du jour sera envoyée à toutes les Unions, au moins 3 mois au préalable.
- ✚ Le président, le secrétaire, les représentants des Unions, les chefs de délégation y participent. Les arbitres et les entraîneurs des Unions participantes, membres du comité chargé de l'organisation sont invités.
- ✚ Une réunion de préparation et d'information est organisée avant les championnats sous la responsabilité du président (et/ou secrétaire du Comité Technique et du chef du Comité chargé de l'organisation de l'Union chargée de l'organisation) afin d'informer toutes les délégations du programme du championnat, de nommer les arbitres des matchs et présenter des



éclaircissements concernant les règlements, si nécessaire, afin de garantir la réussite de l'événement.

- ✚ Le président et le secrétaire du Comité Technique peuvent convoquer des réunions supplémentaires pendant le championnat lorsque des décisions sont nécessaires.
- ✚ L'objectif de la réunion suivant le championnat est destinée à évaluer le championnat, de procéder à des modifications du règlement en cours si nécessaire, de préparer des événements futurs (planning des championnats à venir) ainsi que des élections, de prendre en considération les rapports concernant le congrès CSIT.
- ✚ Une fois tous les 4 ans (l'année du congrès d'élections de la CSIT), le Président et le Secrétaire de la Commission Technique sont élus lors de la dernière réunion précédant le congrès. Le Président ou le Secrétaire doivent envoyer en annexe à la convocation à la réunion un appel de candidature pour les deux fonctions (au moins trois (3) mois avant la réunion). L'élection respecte le règlement général du Comité Technique et du championnat.

## **10. ORGANISATION DU CHAMPIONNAT**

### **10-1 GENERALITES**

- ✚ Tous les championnats auront lieu sous condition d'un minimum de quatre (4) équipes participantes provenant de différentes Unions.
- ✚ Le championnat ne durera pas plus de quatre (4) jours consécutifs, plus deux (2) jours pour le voyage (jour d'arrivée, jour de départ).
- ✚ Les championnats s'organisent autour de phases de qualification suivies par (selon le nombre d'équipes impliquées) des quarts de finale ou des demi-finales et finales directes.
- ✚ Chaque équipe disputera au moins trois (3) matchs durant le championnat.
- ✚ Aucune équipe ne doit jouer deux (2) matchs consécutifs sans un intervalle d'au moins 2 heures entre chaque match.

### **10-2 FORMULE**

- ✚ La compétition aura lieu conformément à la formule décidée par le CT.
- ✚ Le CT Mamanet se réserve le droit de changer l'emploi de temps/la formule des jeux même s'ils ont été publiés, à base de la décision du comité.
- ✚ Les règles MAMANET sont appliquées dans tous les matchs.
- ✚ **Les règles pour le championnat en pools :**



- i. Les Unions impliquées seront divisées en pools, en fonction de leur classement obtenu lors du dernier championnat dans leur catégorie
- ii. Si nécessaire, la répartition des équipes participantes sera déterminée par tirage au sort.

#### **Critères de classement par pool/groupe de qualification**

Afin d'établir le classement des équipes, les critères suivants doivent être mis en œuvre

✓ **Nombre de victoires**

Les équipes seront classées par ordre décroissant en fonction du nombre de matchs gagnés.

✓ **Points de classement**

En cas d'égalité du nombre de matchs gagnés, le classement par points sera envisagé.

Résultats	Gagnants	Perdants
0-2	2pts	1pts
1-2	2pts	1pts
Technique	2pts	0pts

✓ **Rapport de manches**

En cas d'égalité du nombre de matchs gagnés par deux ou plusieurs équipes, les équipes seront classées par ordre décroissant selon le quotient résultant de la division du nombre de toutes les manches gagnées par le nombre de toutes les manches perdues.

✓ **Rapport de points**

Si l'égalité persiste selon le rapport de manches, les équipes seront classées par ordre décroissant selon le résultat de la division de tous les points obtenus par le total des points perdus pendant toutes les manches.

✓ **Encore ex aequo ?**

Si l'égalité se poursuit selon le rapport de points entre les deux équipes, la priorité sera accordée à l'équipe qui a remporté le dernier match entre elles. Lorsque l'égalité de rapport de points touche trois équipes ou plus, une nouvelle classification de ces équipes en termes des points 1, 2 et 3 sera mise en place en tenant compte uniquement des matches auxquels elles étaient opposées les unes aux autres.